

La consolidation

L'avènement de l'Avenant audiovisuel

L'éclatement de l'ORTF a fragilisé le SNJ dans l'audiovisuel mais ne l'a pas fait disparaître. Très vite, il organise des sections d'entreprise dans chacune des sociétés de programme. Leurs militants créent la Fédération SNJ de l'audiovisuel, lieu d'échanges et parfois d'actions communes. Leur première tâche est de négocier des conventions collectives d'entreprise, car les directions ne veulent toujours pas adopter la CCNTJ (Convention collective nationale de travail des journalistes).

Des années de luttes pour l'indépendance des rédactions

Ces sections reprennent la publication de livres blancs sur l'information (FR3 L'information bâillonnée, livre blanc sur l'encadrement de l'information à FR3 en 1978, Radio France l'information en miettes en 1979), tant les mauvaises habitudes du gaullisme perdurent sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing. Si le Service de liaison interministériel pour l'information a disparu en 1969, il est remplacé par un Comité interministériel pour l'information qui perpétue l'ingérence du gouvernement dans la vie des rédactions. Et les postes de responsabilité sont soigneusement attribués à des journalistes idéologiquement proches du pouvoir.

« Intime conviction professionnelle »

Dans ce contexte, le SNJ ne se fait pas d'illusion en mai 1981. Dès le 11 mai, ses militants de l'audiovisuel mettent en garde dans un texte diffusé dans toutes les rédactions : pour que le « *changement* » espéré et annoncé soit réel, il ne faut pas « *qu'un autre*

lobby vienne remplacer celui qui a été battu. [...] Tout esprit de revanche, toute chasse aux sorcières perpétuerait fondamentalement les erreurs passées. »

Dans le même esprit, ils poussent à la réintégration des journalistes licenciés en 1968 et 1974. Et surtout mènent la négociation qui unifie la profession, avec l'Avenant audiovisuel à la CCNTJ signé en juillet 1983. Ce texte introduit la notion « *d'intime conviction professionnelle* » opposable aux ordres de la hiérarchie, et comprend de nombreuses avancées sociales. Il sera dénoncé en 2009 par les employeurs. Pendant plusieurs mois, le SNJ mènera alors la lutte pour tenter d'en préserver les acquis dans les textes signés entreprise par entreprise.

Instances (in)dépendantes

Après 1981, le SNJ découvre aussi les ambiguïtés des instances de régulation de l'audiovisuel : Haute Autorité, puis Conseil national (CNCA) enfin Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Leur mode de nomination, très politique, contredit leur affirmation d'indépendance, qui vole en éclat lors du « *choix* » des P.-D. G. des chaînes. Le CSA prétend, en outre, ces dernières années dicter la déontologie de l'information, et le SNJ combat comme illégitimes ses recommandations qui tendent à soumettre à d'autres intérêts le droit du public à savoir. Le SNJ ne cesse de plaider pour une gouvernance de l'audiovisuel public réellement indépendante du politique.

En 2013, sa section de France Télévisions publie un Projet éditorial pour France Télévisions où sont dénoncés le poids de l'audimat sur les choix éditoriaux, la gestion purement financière des rédactions et la désresponsabilisation des journalistes. Cette dérive vers une information spectacle se retrouve dans les médias privés, où le SNJ s'implante également.

Pierre GANZ